

### Zoom sur les retraités au Grand-Duché

Anne-Sophie GENEVOIS\*

La population des retraités s'étend aujourd'hui sur deux, voire trois générations, du fait d'un âge de départ à la retraite qui varie de 55 à 65 ans et en raison de l'allongement de l'espérance de vie. On y retrouve donc aussi bien des jeunes retraités que des personnes ayant pris leur retraite depuis plus de 30 ans déjà. Etant donné non seulement ces importantes différences d'âge, mais aussi la variété de leurs parcours professionnels qui influencent leurs conditions de vie, leurs activités et leur participation sociale, les retraités sont loin de former une population homogène.

En 2007, 47 000 retraités résident dans un ménage privé<sup>1</sup> au Grand-Duché. Ces personnes qui bénéficient d'une pension de vieillesse ou de vieillesse anticipée représentent près de 10% de la population du Luxembourg. Deux retraités sur cinq ont cessé leur activité professionnelle depuis moins de 10 ans.

Les hommes représentent trois-quarts des pensionnés, alors que leur part dans l'ensemble des résidents âgés de plus de 60 ans ne dépasse même pas la moitié. Cette surreprésentation des hommes tient au fait qu'assez peu de femmes de cette génération ont occupé une activité professionnelle rémunérée suffisamment longue pour obtenir l'ouverture d'un droit à une pension de vieillesse.

#### Âge de fin d'activité professionnelle

A défaut de connaître l'âge de l'ouverture au droit à la pension de vieillesse, l'âge de fin d'activité professionnelle, qui ne le recoupe pas systématiquement<sup>2</sup>, permet de se rendre compte de la diversité des âges du retrait du marché du travail. Ainsi, 11% des retraités de 2007 ont cessé leur activité avant 55 ans, 46% entre 55 et 59 ans (dont plus de la moitié à 57 ans), 32% entre 60 et 65 ans et 11% à 65 ans et plus<sup>3</sup>. Dans l'ensemble, les femmes ont cessé leur activité plus tardivement que les hommes : à 58 ans, la moitié des hommes ont déjà arrêté de travailler, contre 60 ans pour les femmes. Les reprises d'activité après une pause carrière pour enfants en sont la cause. De même, les ouvriers tendent à partir plus tôt à la retraite que les autres travailleurs. Ainsi, par exemple, si à 57 ans la moitié des anciens ouvriers ont cessé leur activité, il faut attendre 60 ans chez les personnes qui exerçaient une profession intellectuelle ou scientifique. Cette différence reflète surtout l'âge d'entrée dans la vie active qui s'est faite plus tardivement pour les plus diplômés.

#### Des conditions de vie plutôt favorables

Trois éléments entrent en ligne de compte pour déterminer le montant de la pension de vieillesse : les rémunérations perçues durant la carrière professionnelle, la durée de la carrière et le régime de pension (régime général ou régime statutaire). Par conséquent, derrière le montant moyen des pensions brutes de vieillesse, qui s'élève à 3000 euros, se cachent d'importantes disparités : 25% des retraités bénéficient d'une pension brute

inférieure à 1750 euros, 25% d'une pension située entre 1750 et 3000 euros, 25% entre 3000 et 3700 euros et 25% ont une pension supérieure à 3700 euros (deux tiers de ce dernier groupe appartiennent au secteur public).

Malgré ces disparités, la plupart des retraités perçoivent leurs conditions de vie comme étant satisfaisantes et très peu évoquent des difficultés financières. En effet, 42% des retraités affirment être à l'aise financièrement et ils ne sont que 1% à déclarer avoir des difficultés à joindre les deux bouts. Entre ces deux extrémités, 47% affirment qu'ils s'en sortent avec leur budget et 10% que leurs finances sont justes et qu'ils sont obligés de faire attention. Les retraités du secteur privé sont proportionnellement plus nombreux à éprouver des difficultés financières que les retraités du secteur public : seul un tiers d'entre eux affirme que leur budget leur permet d'être à l'aise, la moitié que « ça va » et 12% estiment avoir des difficultés à faire face à leurs dépenses ; chez les retraités du secteur public, ces chiffres sont respectivement de 64%, 34% et 2%.

Côté charges liées au logement, la plupart des retraités en sont dégagés puisque 84% sont propriétaires de leur logement et parmi ces derniers 9% seulement doivent encore rembourser une partie de leur emprunt.

#### Activités et participation sociale

Le temps de la retraite est beaucoup moins souvent qu'avant synonyme de désengagement de la société. La sociologue Anne-Marie Guillemard avance même, avec certaines nuances, que la « retraite mort sociale »<sup>4</sup>, courante dans les années 1970, aurait laissé la place aujourd'hui à la « retraite loisirs et à la retraite solidaire ». Des conditions matérielles plus favorables, un état de santé qui s'est amélioré, une offre publique et privée d'activités mieux ciblées sur les personnes âgées et un mouvement d'intensification des pratiques de loisirs de l'ensemble de la société auquel se sont joints les retraités auraient contribué à cette évolution. Partant de ce constat, mais sans effectuer de comparaisons dans le temps, voyons comment les retraités luxembourgeois participent aujourd'hui à la société.

<sup>1</sup> Dans ce papier, seules les personnes vivant dans des ménages privés et ayant travaillé plus de 20 ans, quel que soit le pays, sont prises en compte. Les retraités vivant dans des ménages collectifs (maisons de retraites, hôpitaux spécialisés etc.) ne sont pas comptabilisés.

<sup>2</sup> C'est le cas des retraités ayant connu une période d'invalidité, de préretraite ou encore d'inactivité avant l'ouverture du droit à la pension de vieillesse.

<sup>3</sup> L'âge officiel de la retraite s'élève à 65 ans mais si l'assuré justifie de quarante années de cotisations dont au moins dix sous le régime obligatoire, la retraite peut être prise dès 60 ans, voire 57 ans si la totalité de ses quarante années de cotisations relèvent du régime obligatoire. Dans certaines circonstances, la retraite peut être prise encore plus tôt.

<sup>4</sup> Guillemard A.-M., *De la retraite mort sociale à la retraite solidaire. La retraite une mort sociale (1972) revisitée trente ans après*, *Gérontologie et société* 2002/3, n° 102, p. 53-66.

\* CEPS/INSTEAD

Au cours des 12 mois précédant l'enquête, 47% des retraités ont visité au moins un site culturel, 45% ont assisté au moins à un « spectacle vivant » (théâtre, concerts, opéra...), 29% au moins à un événement sportif et 18% sont allés au moins une fois au cinéma. Effet de génération et/ou effet d'âge, les « anciens » retraités<sup>5</sup> sont proportionnellement moins nombreux que les jeunes retraités à pratiquer au moins une de ces quatre activités (respectivement 61% et 77%). Quant aux « futurs » retraités<sup>6</sup>, ils sont 84% à s'adonner à au moins une de ces activités.

En ce qui concerne les activités de loisirs plus « actives », 46% des retraités exercent une activité physique et ce, le plus souvent de façon régulière. Les activités artistiques réalisées en dehors du domicile sont, quant à elles, pratiquées par un retraité sur quatre. Face à l'utilisation des nouvelles technologies, les retraités ne sont pas en reste. En effet, près d'un sur trois déclare utiliser un ordinateur et un sur quatre se servir d'Internet au moins une fois par semaine. Pour ces quatre types d'activités, les jeunes retraités les pratiquent plus que leurs aînés. Les « futurs » retraités se démarquent nettement des personnes ayant déjà pris leur retraite quant à la pratique des nouvelles technologies. Ainsi, par exemple, ils sont 71% à utiliser internet contre 46% des « jeunes » retraités et à peine 12% des « anciens ».

Si le loisir est un temps social affecté pour soi en priorité, le bénévolat fait référence au don de temps volontaire et non rémunéré pour autrui ; il peut être plus ou moins « formel » (dans le cadre d'une structure ou d'une association) ou

« informel » (par exemple, garder ses petits-enfants). Un retraité sur quatre pratique ce type d'activité : 31% des jeunes retraités contre 17% des retraités plus « anciens ». Même s'ils disposent de moins de temps libre, les futurs retraités sont proportionnellement aussi nombreux que les jeunes retraités à faire du bénévolat.

Dans une acception plus large de la participation à la vie sociale, on retient aussi le mode de cohabitation et le réseau relationnel. Aujourd'hui, 21% des retraités (qui résident dans des ménages privés) vivent seuls, 58% en couple et 21% seuls ou en couple mais avec d'autres adultes et / ou des enfants. L'isolement résidentiel n'est pas nécessairement synonyme d'isolement social. Ce dernier fait référence au déficit de contacts, au sentiment de solitude, à la pauvreté du réseau relationnel. Peu de retraités semblent confrontés à cette situation. En effet, la très grande majorité des retraités disent entretenir des contacts réguliers avec des amis ou des personnes de la famille qui ne vivent pas dans leur ménage. Seuls 5% d'entre eux indiquent avoir rarement ou jamais de tels contacts, plus fréquemment ceux vivant seuls. 5% des retraités indiquent se sentir souvent seul, contre 12% parfois et 83% jamais ou rarement. Et, en cas de coup dur, 85% disent connaître quelqu'un pouvant les aider, 9% pensent, mais sans certitude, connaître quelqu'un et 6% ne connaissent personne. Anciens, jeunes et futurs retraités ne se différencient pas par rapport à l'intensité de leurs relations sociales. Par contre, le fait de ne pas avoir eu d'enfants réduit l'intensité des relations et accroît le sentiment de solitude.

#### Activités de loisirs passives et actives, bénévolat selon l'ancienneté de la retraite ou selon le fait d'être prochainement en retraite

	Anciens retraités (plus de 10 ans)	Jeunes retraités (moins de 10 ans)	Ensemble des retraités	Futurs retraités
<b>Activités de loisirs passives<sup>7</sup></b>				
Sites culturels	41%	55%	47%	65%
Spectacles vivants	37%	55%	45%	60%
Événements sportifs	25%	33%	29%	41%
Cinéma	12%	25%	18%	48%
Au moins une des 4	61%	77%	68%	84%
<b>Activités de loisirs actives</b>				
Physique	42%	51%	46%	52%
Artistique	19%	31%	24%	29%
Ordinateur	14%	53%	31%	76%
Internet	12%	46%	26%	71%
Au moins une des 4	54%	75%	63%	85%
<b>Bénévolat</b>				
Bénévolat	17%	31%	23%	28%

Source : PSELL-3/2006-2007, CEPS/INSTEAD, STATEC

Guide de lecture : 41% des personnes retraitées depuis au moins 10 ans ont visité au moins un site culturel au cours des 12 mois précédant l'enquête contre 55% de celles récemment en retraite et 65% des « futurs » retraités.

<sup>5</sup> On définit ici un « ancien » retraité comme un retraité dont la période de retraite est supérieure à 10 ans.

<sup>6</sup> On définit ici un « futur » retraité comme une personne en activité âgée de 50 ans et plus.

<sup>7</sup> Les chiffres relatifs aux activités de loisirs passives sont issus de la vague 2006 de l'enquête PSELL 3, ceux concernant les activités de loisirs actives et le bénévolat sont issus de la vague 2007.

La source de données : Le PSELL-3 (*Panel Socio-Economique Liewen zu Lëtzebuerg*) est une enquête qui a été lancée en 2003 auprès d'un échantillon représentatif de la population résidant au Luxembourg. Grâce à la méthodologie mise en oeuvre pour sa réalisation, les résultats issus de cette enquête effectuée auprès d'un échantillon initial de quelque 3500 ménages (9500 individus) constituent des estimations précises des chiffres concernant l'ensemble de la population. Le PSELL-3 sera réalisé chaque année par le CEPS/INSTEAD, en collaboration avec le STATEC. Il s'inscrit dans le programme statistique *EU-SILC* de l'Union Européenne (*European Union - Statistics on Income and Living Conditions*) destiné à connaître les revenus et conditions de vie des personnes et des ménages dans les différents Etats membres. Plus d'infos : [www.ceps.lu/vivre](http://www.ceps.lu/vivre).